Province Ecclésiastique de Québec,
ARCHIDIOCESE DE QUEBEC.

TRIBUNAL DU COMMISSAIRE APOSTOLIQUE AU CANADA.

Vs LEGARE.

In nomine Domini. Amen. Le jour de février mil huit cent quatre vingt quatre, devant vous, Dom Henri Smeüldeurs, Commissaire Apostolique au Canada, dûment nommé à cette charge avec préséance sur l'épiscopat canadien par le Souverain Pontife Léon XIII, en vertu d'un bref daté à Rome le 11 septembre 1883, je soussigné

traduis et dénonce le révérend M. Cyrille Etienne Legaré, prêtre, vicaire général de l'archidiocèse de Québec, demeurant au palais archiépiscopal, dans la ville de Québec, comme coupable des fautes suivantes, savoir :

I.—d'avoir, le mardi, vingt cinquième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt trois, dans l'église appelée la Basilique Mineure de N. D. de Québec, dans la ville de Québec, pendant le service divin du matin, devant un auditoire d'élite et fort considérable, transformé la chaire de vérité en une tribune d'erreurs, du haut de laquelle sa parole accusatrice a denoncé certains hommes, non pas dans le but de rendre gloire à Dieu et de servir les intérêts de la religion, mais manifestement dans celui de sauvegarder les intérêts d'un parti et de servir les siens propres.

Et pour atteindre ce double but, le dit révérend M. Cyrille Etienne Legaré s'est servi, au grand scandale des fidèles et au détriment de la religion, du prestige que lui donnent son caractère de prêtre, de prédicateur de la vraie doctrine et sa position de vicaire général de l'archidiocèse de Québec, en même temps qu'il a demandé à une coupable exagération et à de palpables erreurs une démonstration que lui refusait l'éternelle vérité.

Voici les preuves à l'appui de cette première accusation :

A.—Le révérend M. Cyrille Etienne Legaré, dans ce sermon prononcé, le jour de Noël, dans la Basilique de Québec, devant une foule innombrable, a tenté tout d'abord d'établir que les difficultés religieuses dont souffre maintenant la Province de Québec n'étaient que le fait d'un groupe d'hommes insignifiant par le nombre.

Et ce groupe il a essayé à l'isoler du reste de la population.

Pour arriver à cette fin il a volontairement et perfidement confondu cette union qui devrait exister entre tous les membres de la société religieuse avec ce respect dû à l'autorité, qui n'est pas encore complétement éteint au sein de nos populations rurales. Grâce à cette habile confusion dans les idées, il a pris sur lui d'affirmer que dans les campagnes il y avait union parfaite conséquemment "paix profonde au point de vue religieux. Là, continue-t-il, le prêtre "est respecté et aimé comme un père et un ministre du Seigneur. Là, le curé est "non-seulement le père, mais encore l'oracle de son peuple et l'on reçoit sa "parole avec foi et soumission. Là, l'évêque est le chef du diocèse, et à voir "l'immense respect dont on l'entoure, dans ses visites pastorales, on croirait que "c'est Jésus-Christ en personne qui reparait sur la terre et qui répand autour "de lui ses bénédictions temporelles et spirituelles Là, le Pape n'a qu'à procla-"mer sa volonté, et l'on accepte à genoux sa doctrine de même que ses simples "désirs."

Or, tout ceci est réellement faux et depuis que le clergé canadien a été publiquement dénoncé dans la presse, depuis qu'il a été publiquement souffleté par l'autorité religieuse elle-même, les populations rurales ont beaucoup perdu de ce respect dont parle ici l'orateur sacré et le curé n'est plus un oracle pour son peuple.

Il faut peu connaître nos populations rurales pour affirmer en pleine chaire qu'elles "jouissent d'une paix profonde au point de vue religieux," lorsque l'on doit savoir, quand on est grand-vicaire, que tous les ans de nombreuses plaintes, la plupart frivoles et vexatoires, sont portées par les habitants de nos campagnes contre leurs curés respectifs.

Il faut complément ignorer ce qui se passe dans nos campagnes canadiennes pour ne pas savoir, ce qui est évident pour l'observateur le moins attentif, que le malaise le plus profond y règne, surtout depuis les malheureuses contestations électorales de Charlevoix, de Bonaventure et de Berthier. Les nombreux témoins qui ont comparu alors devant les tribunaux civils pour interpréter les sermons de leurs curés et dénoncer devant l'autorité civile les enseignements du prêtre, ont prouvé par leur attitude et par leurs actions que le prêtre n'est réellement plus un oracle pour son peuple. Voilà des faits que le grand-vicaire doit connaître.

Et depuis que ces faits scandaleux ont été portés à la connaissance de tout le pays, des élections parlementaires ont eu lieu dans ces comtés et dans d'autres comtés de la province et ces questions brûlantes ont été discutées devant les électeurs des campagnes. Le peuple s'est divisé et la population rurale a donné au grand vicaire lui-même un spectacle que celui-ci a mauvaise grâce d'oublier et qui ne l'autorise nullement à professer du haut de la chaire

la manifeste erreur " que nos paroisses rurales jouissent d'une paix profonde au " point de vue religieux..... et qu'elles sont mille fois heureuses ces excellen- " tes populations d'ignorer les divisions religieuses de nos villes. "

Il est de notoriété publique que dans nos campagnes de l'archidiocèse de Québec il y a constamment et sur plusieurs points à la fois, difficultés religieuses, divisions profondes sur chacune des questions suivantes : élection de marguillers, vente de banc dans les églises, choix du bedeau, des constables, rapports du curé avec les commissaires d'écoles sur les questions d'éducation, rapports du curé avec le conseil municipal au sujet des octrois de licences pour la vente des boissons enivrantes, répartition pour subvenir aux dépenses de la construction, de la réparation, de l'entretien d'églises, de presbytères ou d'autres édifices de ce genre, etc. etc.

Et présentement encore il y a quatre ou cinq paroisses dans l'archidiocèse jetées dans une division scandaleuse par le fait que l'autorité a cru devoir lancer ses foudres—à la connaissance du grand-vicaire—contre certains particuliers appartenant à nos populations rurales, pour avoir voulu édifier un temple à l'Eternel.

Et c'est en présence de ces faits connus du public que le grand-vicaire ose affirmer que " nos paroisses rurales jouissent d'une paix profonde au point de " vue religieux. "

Une telle erreur cependant lui était nécessaire pour arriver à la satisfaisante démonstration de sa proposition, à savoir que les difficultés religieuses dont souffre le pays ne sont que le fait d'un petit groupe d'hommes.

Du moment qu'elle était nécessaire elle ne lui a rien coûté, et grâce, à ce simple procédé auquel le prédicateur a recours, il est désormais annoncé, du haut de la chaire de toute vérité que nos divisions religieuses ne sont pas connues de nos populations rurales, de cette " population compacte, fort nom- " breuse, qui forme la presque totalité de notre peuple. "

Mettant ainsi hors de cause ce qu'il appelle " la presque totalité de notre ple " le prédicateur arrive à la population de nos villes et ici encore il élimine la classe ouvrière.

Il n'y a que les hommes publics, parait-il, qui sachent quelque chose de nos difficultés religieuses.

" Et cependant, dit-il, renfermé dans ces proportions, le malaise existe et " l'on a raison de dire que la paix religieuse a besoin d'être restaurée *en certains* " *endroits.* "

Voilà que le cercle se rétrécit, mais afin qu'il n'y ait aucune erreur possible, le prédicateur désigne du doigt le groupe malheureux qui est la cause de toutes les difficultés religieuses et qui sera toujours, suivant lui, un obstacle au rétablissement de la paix.

" Quand donc maintenant cette paix sera-t-elle rétablie, a dit l'orateur sacré ?

" Cette paix si désirée, nous l'aurons, lorsque dans nos rang de catholi-
" ques *sera revenu à de meilleurs sentiments ce groupe d'hommes* qui semblent trouver
" une jouissance à *traduire leurs frères en accusation.* "

Les coupables sont désormais connus ! Ce sont ces hommes, non pas qui s'accusent les uns les autres, mais qui TRADUISENT *leurs frères* EN ACCUSATION !

On voit de suite le procédé peu délicat auquel a recours le prédicateur pour mettre à la charge de ce groupe d'hommes qui traduisent leurs frères en accusation les causes de ces difficultes religieuses que le Saint Siège lui-même a assignées à la division des Evêques entre eux.

Le grand-vicaire est donc convaincu d'avoir, par un procédé coupable et par la prédication de l'erreur, désigné certains hommes d'une manière si évidente que leurs noms sont maintenant dans la bouche de tout le monde, et par une telle telle con luite il a manqué à la charité et a mis sa parole au service du mensonge.

B.—Après avoir ainsi par ce travail de coupable élimination, désigné aux fidèles les perturbateurs, selon lui, de la paix religieuse, le révérend M. Cyrille Etienne Legaré a tenté de soulever tout son auditoire contre ce groupe d'hommes, et, faisant un appel enflammé à un parti contre l'autre, du haut de la chaire il a laissé tomber ces paroles mille fois malheureuses :

" Tous ensemble, mes frères, rallions nos efforts pour imposer silence à
" *quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses* que parce qu'elles par-
" lent seules et fort, que parce que *quelques uns* y prêtent leur attention et sem-
" blent les encourager. "

Or, lorsqu'il prononçait ces paroles de ralliement, le prédicateur savait—puisqu'il l'admet—l'existence des difficultés religieuses au pays. Il savait conséquemment qu'une telle division dans les esprits avait naturellement créé deux partis. Il n'ignorait pas, d'un autre côté, que le Souverain Pontife a envoyé au pays un Commissaire Apostolique, pour règler ces difficultés, faire disparaître ces divisions et amener la paix et l'union entre ces deux partis. Et cependant il a osé se jeter dans la lutte, prendre fait et cause pour un parti contre l'autre, transformer la chaire en tribune, proclamer, au nom de la religion elle-même, que les catholiques devaient " rallier leurs efforts pour imposer silence à quel-
" ques voix discordantes ", appelant ainsi tous ceux qui ne partagent pas sa manière de voir. Et tout cela sans charité comme sans prudence, et sans le moindre respect pour le saint lieu, pour la chaire de vérité, pour la vérité elle-même, pour l'importante et spéciale mission de pacification donnée par Rome au Commissaire Apostolique.

C.—Sentant le besoin de justifier aux yeux de son auditoire étonné sa virulente attaque contre ce groupe d'hommes qu'il avait publiquement désigné et contre lequel il voulait ameuter et lancer tout un parti, le grand-vicaire

Cyrille Etienne Legaré, se faisant public accusateur, a formulé du haut de la chaire de vérité les accusations suivantes qui sont autant de faussetés :

1º—Il dénonce comme perturbateurs de la paix, comme auteurs de nos divisions religieuses tous ceux qui, usant d'un droit sacré, traduisent leurs frères en accusation.

" Qand donc maintenant cette paix sera-t-elle rétablie, a dit l'orateur " sacré ?

" Cette paix si désirée, nous l'aurons, lorsque dans nos rangs de catholi- " ques *sera revenu à de meilleurs sentiments ce groupe d'hommes* qui semblent trouver " une jouissance à *traduire leurs frères en accusation.*"

Ces paroles sont non-seulement une accusation mais elle constituent la plus malheureuse et la plus condamnable des tentatives, celle de décourager à l'avenir tout recours légitime à Rome.

En effet, par cette injustifiable attaque, le grand-vicaire Cyrille Etienne Legaré dénonce ceux qui s'adressent au Souverain Pontife. Il a tonné contre ceux que des nécessités souvent impérieuses, que le souci de leur honneur et de leur réputation injustement attaquée, forcent à demander à l'autorité suprême ce qu'une autorité inférieure leur avait impitoyablement refusé.

Les paroles déjà citées établissent ce fait malheureux ; les suivantes confirment cette odieuse tentative :

" Et que l'on ne vienne pas soutenir que c'est l'homme que l'on attaque " et non le prêtre ou l'Evêque, que c'est l'administration que l'on discute et " non la personne que l'on blâme ! Distinction captieuse et perfide qui échappe " au commun des fidèles et qui ne peut avoir qu'une conséquence funeste et " déplorable dans une société de catholiques, à savoir, la diminution du respect, " l'affaiblissement de l'obéissance. Nous deviendrons bientôt la fable de nos " frères séparés, si nous ne nous hâtons de revenir à l'unité de la soumission et " du respect filial envers nos supérieurs ecclésiastiques. "

Et ce qui rend cette tentative encore plus odieuse et plus criminelle, c'est d'avoir été faite par un homme qui est présentement sous le coup d'une grave accusation portée contre lui à Rome même.

M. le grand-vicaire Cyrille Etienne Legaré aggrave donc sa faute en essayant, sans respect pour le Saint Siège, uniquement pour servir ses intérêts personnels, de préjuger une question pendante et de jeter de l'odieux sur ceux qui n'ont fait qu'exercer un droit sacré, celui de se plaindre au Souverain Pontife.

Non seulement il tente de flétrir ceux qui veulent user de cet incontestable droit, en les dénonçant comme des accusateurs de leurs frères, mais il ose affirmer que ces hommes " semblent trouver une *jouissance* à traduire leurs frères en accusation. "

Et c'est dans une chaire de vérité, sous le prétexte de " ramener dans " tous les cœurs la charité, la charité chrétienne, la charité catholique " qu'un

grand-vicaire en montre si peu et qu'il dénonce ceux qui traduisent leurs frères en accusation en se portant lui même leur public accusateur.

2°—Le grand-vicaire Cyrille Etienne Legaré demande

" Au nom de la justice, à la place d'accusations vagues, indéterminées, " générales, qu'on veuille bien nous donner des preuves catégoriques, des er- " reurs sociales ou religieuses préconisées par notre classe instruite "

et cependant, sans respect aucun pour la justice, il tombe dans les fautes que bien injustement il reproche aux autres, et d'une manière plus coupable encore, lorsque, sans preuves et sans à propos, il s'écrie :

" Quand aurons-nous encore la paix religieuse ? Cette paix si désirée " nous l'aurons lorsqu'on cessera de vouloir trouver ici une *copie exacte* des so- " ciétés perverties de l'ancien monde. A tout moment, l'on prétendrait nous faire " croire que nous coudoyons partout des francs-maçons, des laïciseurs, des libé- " raux catholiques, des libres-penseurs. Eh ! sans doute, ces erreurs peuvent " traverser l'océan et venir sur nos bords. Mais où donc chez nous trouverons " nous le radicalisme de la France ? où le radicalisme de la Belgique ? où les " extravagances de la libre-pensée du protestantisme allemand ? "

Comme questions de fait il y a indubitablement de toutes ces erreurs au pays, mais il est essentiellement faux que ce groupe d'hommes, dénoncé par le grand-vicaire, ait jamais prétendu que notre société fut une *copie exacte* des sociétés perverties de l'ancien monde. Egalement fausse l'accusation que l'on veut " faire croire que nous coudoyons *partout* des francs-maçons, etc. "

Cette *copie exacte* notre pays le sera plus tard ; ce *coudoiement* continuel viendra tout probablement à son heure ; mais, pour le moment, il est souverainement regrettable qu'on ait recours à la tribune sacrée pour proférer contre un groupe d'hommes entièrement dévoués au Saint-Siège des accusations si manifestement déloyales et si réellement dénués de tout fondement.

3°—Une autre accusation non moins grave et d'autant plus coupable qu'elle n'est que le complaisant écho d'une sottise qui a fait les délices de la presse libérale, est la suivante :

" Cette paix si désirée, nous la posséderons lorsque les laïques *se renfer-* " *meront dans leur rôle.* Il est vraiment étrange, il est douloureux qu'il surgisse " çà et là, dans notre société canadienne, des hommes qui se donnent la mission " de regenter l'Eglise. Ne les voyons-nous pas s'arroger le droit de se mêler de " toutes les questions qui relèvent avant tout du Pape, des Evêques et du cler- " gé ; création de chapitres, mandements à publier, avis à donner aux prêtres et " même aux évêques, réformes à introduire, cérémonies religieuses à faire ou à " omettre ; quel est le sujet qu'ils ne croient de leur ressort ? "

Le prédicateur a évidemment oublié les paroles suivantes prononcées quelques minutes auparavant et qui le condamnent sans retour.

" Avant tout, nous sommes catholiques. Nous aimons à le proclamer, et " dernièrement encore le représentant du Saint Siège se plaisait à nous en ren-

" dre le témoignage public. Puisque tel est notre plus beau titre puisque tous " nous y avons un droit certain, *cessons donc de nous accuser les uns les autres.* "

Et cependant il accuse. Il se sert de sa position élevée pour lancer contre des catholiques des accusations gratuites, " vagues, indéterminées, générales ..... " redisant aux quatre coins du ciel des calomnies cent fois réfutées,..... sans " preuves catégoriques. "

Maintenant, comme question de fait, quels sont-ils ces laïques qui se mêlent de toutes les questions qui relèvent du Pape, des Evêques et du clergé ?

Le grand-vicaire ne les nomme pas. Mais il sait qu'un journal libéral, sans honneur comme sans responsabilité, porte cette même accusation contre un des citoyens les plus distingués de Québec, et ce propos d'une feuille mensongère, le prédicateur s'en empare, l'installe dans la chaire de vérité et la lance à son tour sans jugement contre celui-là même qui est allé porter à Rome une accusation contre lui.

C'est sa manière à lui de se venger.

Eh bien ! comme question de fait, je nie complètement cette fausse assertion tombée d'une chaire d'où la vérité seule doit descendre.

4°—Une autre erreur, proclamée en chaire, et non moins monstrueuse que celle que je viens de réfuter est l'accusation suivante que je cite textuellement :

" Enfin, mes frères, nous aurons une paix solide, lorsque le respect dû " aux autorités religieuses aura repris dans l'âme de tous nos catholiques " l'ascendant qu'il n'aurait jamais dû y perdre.

" N'est-il pas profondément honteux, de voir avec quel manque d'hon- " neur, on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, " notre modèle à tous en vertu ? Avec quelle absence de respect, il est question " d'Evêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagées ? Avec " quel mépris des lois de la charité la plus élémentaire l'on parle de prêtres " qui méritent toute notre estime, par leur piété, leur science et leur dévoue- " ment ? "

L'orateur, prévoyant sans doute quel sentiment il allait réveiller et quelle impression devaient produire de si étranges paroles, a mille fois raison de s'écrier :

" Mes paroles paraîtront peut-être étranges à quelques-uns d'entre vous, " mes frères. "

Et, en effet, elles ont paru plus qu'étranges à la grande majorité de son auditoire et le pays tout entier les trouve regrettables à plus d'un titre. Vainement le grand-vicaire qui les a si inconsidéremment prononcées, tente-t-il de donner le change en ajoutant :

" Elles n'auront, cependant, je l'espère avec la grâce de Dieu, que de bons " résultats. Elles soulageront la conscience de la presque totalité de notre popu- " lation religieuse ; elles mettront les esprits en garde contre les exagérations " de doctrine ; "

Il commet une nouvelle erreur en affirmant qu'il y a des exagérations de doctrine et il ne prouve nullement la réalité des accusations plus que fantaisistes qu'il vient de formuler, avec une inconcevable légèreté, au sujet du manque d'honneur avec lequel on se permet de traiter un archevêque, de l'absence de respect avec laquelle il est question d'évêques, du mépris des lois de la charité la plus élémentaire avec lequel on parle des prêtres.

Cette triple accusation, si elle est dirigée contre ce groupe d'hommes constamment visé par le sermon du grand-vicaire est une triple indignité. Elle n'est vraie que si on l'applique, contrairement aux vues du prédicateur, à cet autre groupe d'hommes qui sont ses amis intimes, politiques, ses défenseurs officieux, presque ses organes, dans la presse. Il n'y a que dans le journal l'*Electeur*, publication qui se vantait tout dernièrement d'être la seule à défendre la cause de l'archevêché, il n'y a que dans l'*Electeur* où l'on trouve des insultes quotidiennes à l'autorité, des diatribes sans nom à l'adresse d'un évêque qui est étranger à ce diocèse, d'ignobles facéties comme celles qu'il vient de reproduire de la " Patrie " journal maçonnique de Montréal. Et en face de ces scandaleuses publications il y a, le grand-vicaire le sait, il y a " des pasteurs sans voix, " il y a des accusateurs publics de leurs frères qui laissent cet esprit satanique " envahir nos rivages, sans essayer d'enrayer son mouvement, " sans dénoncer à notre population " ces constants efforts des pires ennemis de l'Eglise.

Depuis quelques années, les catholiques de notre province de Québec, si essentiellement catholique elle-même, perdent chaque jour un terrain considérable et le mal va grandissant. Nous ne sommes pas encore, il est vrai, au niveau d'abaissement des nations de l'Europe, mais si nous voulons arrêter l'ennemi il faut le faire avant qu'il soit trop tard. Le salut serait encore possible avec de la bonne volonté et de l'union, mais nos libéraux catholiques au nombre desquels se trouvent maiheureusement des membres de notre clergé travaillent activement pour effrayer les catholiques et les empêcher de réclamer leurs droits et leur indépendance en matières religieuses. Voilà ce qu'on appelle nos exagérations Puisqu'on nous accuse d'exagérations nous demandons à nos accusateurs de bien vouloir formuler en quoi nous exagérons et sur quel point de doctrine. Veut-on accuser nos opinions ? Mais depuis quand n'aurions-nous plus le droit d'avoir des opinions et celui de les discuter ? Monsieur le grand-vicaire Legaré aurait-il la prétention de nous forcer à renoncer à nos opinions ?

II.—d'avoir, le mercredi, vingt sixième jour de décembre mil huit cent quatre vingt trois, permis au *Canadien* et à l'*Evènement*, deux journaux de Québec, de publier le susdit sermon avec commentaires outrageants, et d'avoir, dans cette occasion, souligné certains passages du dit sermon, afin de mieux accen-

tuer dans le public le caractère agressif qu'il comporte et de mieux désigner au peuple " ce groupe auquel il faut imposer silence ", et, par ces moyens et par cette publication, d'avoir porté la connaissance de ce sermon intempestif, agressif, tissu d'exagérations, d'accusations en l'air et d'erreurs manifestes, à toute cette " population compacte, fort nombreuse, qui forme la presque totalité de notre peuple. "

III.— d'avoir, sans protestation aucune, lorsqu'il lui était si facile et qu'il était de son devoir de la donner, permis aux commentateurs de sa parole d'en faire une indigne application, comme le prouve l'extrait suivant d'un article publié par l'*Evénement* du 26 décembre :

" Les perturbateurs de la paix et de la tranquilité des consciences ont " reçu là une leçon ou plutôt une MERCURIALE qui ferait rentrer sous terre les " coupables s'il leur restait encore un peu de vergogne. Le prédicateur ne les a " pas désignés (1) ; mais nous les connaissons parfaitement et il était absolu- " ment inutile de les désigner. Ceux qui dans le banc d'œuvre (2) et ailleurs " dans l'enceinte sacrée, se sont épongé le front tout le temps qu'a duré le ser- " mon nous eussent bien intéressé s'ils nous eussent conté leurs impressions au " sortir de la messe. Mais, comme des prévaricateurs, ils se sont glissés hors de " l'église par des portes latérales et des couloirs sans nous donner la chance de " les interroger. Il est vrai qu'ils avaient été, pendant une demi heure, suffi- " samment mis à la question. "

Cette appréciation de son sermon ou plutôt de sa *mercuriale*, comme l'appelle si fort à propos le journal que je viens de citer, n'a pas encore été désavouée et tout un public, toute cette " population compacte, fort nombreuse qui " forme la presque totalité de notre peuple " est solennellement averti, à la connaissance et du consentement de M. le grand-vicaire Cyrille Etienne Legaré, que c'est là l'interprétation que l'on doit donner à ses malheureuses paroles.

Le sermon de M. le grand-vicaire C. E. Legaré, prononcé le 25 décembre 1883, est, dans notre opinion, un acte vraiment déplorable et condamnable demandant une correction et une réparation pour les raisons additionnelles suivantes :

1°.—Il est un véritable empiétement sur la mission de Son Excellence le Commissaire Apostolique, délégué tout spécialement par le Souverain Pontife pour venir règler nos difficultés religieuses et pacifier notre pays. Le sermon en question, sans être directement opposé à la foi et à la morale, n'en est pas moins un sérieux obstacle à la mission de pacification du Commissaire Apostolique ;

2°.—En second lieu ce sermon est une accusation injuste au tribunal de

(1) Au contraire, il les a désignés comme d'ailleurs le prouve son sermon.

(2) Il y avait ce jour-là trois marguillers dans le banc d'œuvre.

l'opinion publique, qui n'a aucune mission de juger en cette matière, de la majeure partie de notre population, et plus spécialement des personnes qui exercent un droit légitime de recours au Saint-Siège.

3°.—Il est en outre un jugement illégitime et injuste d'une cause soumise au tribunal du St Siège dans la personne de son délégué spécial.

4°.—Enfin ce sermon est une véritable provocation à la guerre et à la discorde, lorsque le St Siège, pour pacifier les esprits prend la peine de nous envoyer un commissaire apostolique pour accomplir sa mission de paix.

Il nous semble donc raisonnable et légitime, à nous partie lesée, de dénoncer un tel sermon à Votre Excellence pour qu'elle le condamne et en demande réparation.

C'est pourquoi je dénonce comme susdit le révérend M. Cyrille Etienne Legaré, vicaire général. non dans un mauvais esprit, mais mû uniquement par le zèle du bien, afin que vous, qui êtes son juge, vous puissiez pourvoir au salut de son âme, apporter un remède au mal dont je me plains et cela dans le mode et la forme qui vous paraitront les meilleurs pour que personne autre à l'avenir ne s'avise de commettre une faute semblable.

Et je

atteste la vérité des faits ci dessus relatés et à la présente dénonciation apposo mon seing manuel.

J. A. Couture.

Pièces Justificatives.

PIECE N° 1

Extrait d'un sermon prononcé par le Révd. M. Cyr. Et. Legaré, le jour de Noël, à la Basilique N. D. de Québec.

Il se présente ici, mes frères, a dit l'orateur sacré, une question bien délicate à étudier. Avons nous la paix au sein de notre peuple ? Nous aimons-nous les uns et les autres, comme les chrétiens de la primitive église ?

Si nous en croyons quelques-uns d'entre nous, nous sommes loin de jouir de la paix religieuse. A les entendre, nous habitons sur un volcan. Notre société civile et catholique serait menacée d'un grand nombre de dangers et si nous ne nous éveillons à temps de notre calme trompeur, bientôt nous aurons un cataclysme universel.

Avant d'indiquer quelques remèdes au malaise où certainement nous vivons depuis quelques années, il faudrait nous demander si le malaise est général et s'il est par conséquent bien profond.

Nous, habitants des villes, nous sommes trop portés à croire que le pays, c'est nous, que nos pensées, nos écrits, nos paroles doivent avoir nécessairement un puissant écho, dans les esprits de tous nos compatriotes. Erreur. En dehors de nos murs, existe une population compacte, fort nombreuse qui forme la presque totalité de notre peuple. Or, j'en atteste à tous nos concitoyens, et je puis affirmer que nos paroisses rurales jouissent d'une paix profonde au point de vue religieux. Là le curé est respecté et aimé comme un père et un ministre du Seigneur. Là le curé est non-seulement le père, mais encore l'oracle de son peuple et l'on reçoit sa parole avec foi et soumission. Là, l'évêque est le chef du diocèse, et à voir l'immense respect dont on l'entoure, dans ses visites pastorales, on croirait que c'est Jésus-Christ en personne qui reparait sur la terre et qui répand autour de lui ses bénédictions temporelles et spirituelles. Là, le Pape n'a qu'à proclamer sa volonté, et l'on accepte à genoux sa doctrine de même que ses simples désirs.

Mille fois heureuses ces excellentes populations, si elles ignorent à jamais les divisions religieuses de nos villes !

Reste la population de nos cités.

Elles sont peu nombreuses dans l'archidiocèse de Québec. Ici encore, la généralité de notre peuple est remplie de foi et complètement en dehors de nos luttes. Combien parmi nos concitoyens de la classe ouvrière ou autres seraient en état de définir seulement ce que l'on tient à appeler nos difficultés religieuses. La plupart sont heureux de n'en pas connaitre un traitre mot.

Et parmi nos hommes publics, dans notre classe dirigeante, combien sont surpris de la persistance que l'on déploie, pour nous déprécier, nous calomnier, essayer de nous faire perdre le prestige de notre beau titre de chrétiens et de catholiques ?

Et cependant, renfermé dans ces proportions, le malaise existe et l'on a raison de dire que la paix religieuse a besoin d'être restaurée en certains endroits.

Quand donc maintenant cette paix serait-elle rétablie ?

Cette paix si désirée, nous l'aurons, lorsque dans nos rangs de catholiques *sera revenu à de meilleurs sentiments ce groupe d'hommes* qui semblent trouver une jouissance à traduire leurs frères en accusation. Fidèles qui m'écoutez, nous sommes tous frères, frères dans l'unité de la foi, frères par l'unanimité de nos sentiments vis-à-vis la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

Quel est, je vous prie, le dogme révélé que nous ne soyons prêts à sceller de notre sang ? Quelle est l'erreur que nous ne soyons décidés à répudier ? Quelle est la vertu chrétienne devant laquelle nous ne voudrions pas incliner notre respect ? Avant tout, nous sommes catholiques. Nous aimons à le proclamer, et dernièrement encore le représentant du Saint-Siège se plaisait à nous en rendre le témoignage public. Puisque tel est notre plus beau titre, puisque tous nous y avons un droit certain, cessons donc de nous accuser les uns les autres.

Quand aurons-nous encore la paix religieuse ? Cette paix si désirée nous l'aurons lorsqu'on cessera de vouloir trouver ici une copie exacte des sociétés perverties de l'ancien monde. A tout moment, l'on prétendrait nous faire croire que nous coudoyons partout des francs-maçons, des laïciseurs, des libéraux-catholiques, des libres-penseurs. Eh ! sans doute, ces erreurs peuvent traverser l'océan et venir sur nos bords. Mais où donc chez nous trouverons-nous le radicalisme de la France ? où le radicalisme de la Belgique ? où les extravagances de la libre-pensée du protestantisme allemand ?

Au nom de la justice, à la place d'accusations vagues, indéterminées, générales, qu'on veuille bien nous donner des preuves catégoriques des erreurs sociales ou religieuses préconisées par notre classe instruite ? L'étrange abaissement où seraient descendus nos évêques, si, pasteurs sans voix, ils voyaient l'erreur envahir nos rivages, sans essayer au moins d'enrayer son mouvement, sans dénoncer à notre population des doctrines perverses. Ah ! pour nous, mes frères, ne l'oublions pas, le mot *évêque* signifie *qui surveille*. Sentinelle, placée à l'avant-garde, notre archevêque est là pour découvrir l'ennemi. Reposons nous donc sur lui. Il ne permettra pas que le mal nous attaque, sans qu'il ait pris les devants pour le condamner et nous prémunir courageusement contre ses atteintes.

Quand donc aurons-nous la paix religieuse ?

Cette paix si désirée, nous la posséderons lorsque les laïques *se renfermeront dans leur rôle*. Il est vraiment étrange, il est douloureux qu'il surgisse çà et là, dans notre société canadienne des hommes qui se donnent la mission de régenter l'Eglise. Ne les voyons nous pas s'arroger le droit de se mêler de toutes les questions qui relèvent avant tout du Pape, des Evêques et du clergé ; création de chapitres, mandements à publier, avis à donner aux prêtres et même aux évêques, réformes à introduire, cérémonies religieuses à faire ou à omettre ; quel est le sujet qu'ils ne croient de leur ressort ! Vraiment on dirait que le fondateur du christianisme est reparu sur la terre pour modifier son œuvre divine. Ce ne serait plus les évêques qu'il établirait pour régir les différentes églises. Non, il confierait à des hommes du monde, le soin de gouverner l'immortel royaume des âmes.

Pour faire disparaitre cet abus, il suffit de nous rappeler ce texte que Son Excellence le Commissaire Apostolique a déjà cité à diverses reprises et devant divers auditoires de Québec : *Spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei.* Le Saint-Esprit a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.

Enfin, mes frères, nous aurons une paix solide, lorsque le respect dû aux autorités religieuses aura repris dans l'âme de tous nos catholiques l'ascendant qu'il n'aurait jamais dû y perdre.

N'est-il pas profondément honteux de voir avec quel manque d'honneur, on se permet de traiter un archevêque, notre maître à tous en doctrine, notre modèle à tous en vertu ? Avec quelle absence de respect, il est question d'Evêques qui ont la sagesse de ne pas épouser des opinions exagérées ? Avec quel mépris des lois de la charité la plus élémentaire, l'on parle de prêtres qui méritent toute notre estime, par leur piété, leur science et leur, dévouement. Et

cependant, mes frères, il est écrit : *Nolite tangere christos meos!* Gardez-vous bien de toucher à ceux que j'ai consacrés par l'huile sainte? Et malgré cet ordre explicite et salutaire de l'Esprit-Saint, on s'en va redisant aux quatre coins du ciel des calomnies, cent fois refutées, des insinuations injurieuses que l'on ne pourra jamais prouver, des propos destinés a diminuer le prestige et la grandeur du caractère épiscopal et sacerdotal. Et que l'on ne vienne pas soutenir que c'est l'homme que l'on attaque et non le prêtre ou l'Evêque, que c'est l'administration que l'on discute et non la personne que l'on blâme! Distinction captieuse et perfide qui échappe au commun des fidèles et qui ne peut avoir qu'une conséquence funeste et déplorable dans une société de catholiques, à savoir la diminution du respect, l'affaiblissement de l'obéissance. Nous deviendrons bientôt la fable de nos frères séparés, si nous ne nous hâtons de revenir à l'unité de la soumission et du respect filial envers nos supérieurs ecclésiastiques.

Tous ensemble, mes frères, rallions nos efforts pour imposer silence à *quelques voix discordantes qui ne nous paraissent nombreuses* que parce qu'elles parlent seules et fort, que parce que *quelques uns* y prêtent leur attention et semblent les encourager. Et bientôt, si nous suivons cet avis, bientôt nous entrerons dans ce magnifique sentiment du premier empereur chrétien, qui disait avec sa foi ardente : "Si je connaissais une faute commise par l'un de nos évêques, je prendrais ma pourpre impériale pour en couvrir ses épaules, afin de ramener à sa personne le respect qui lui est dû."

Mes paroles paraîtront peut-être étranges à quelques uns d'entre vous, mes frères. Elles n'auront, cependant, je l'espère avec la grâce de Dieu, que de bons résultats. Elles soulageront la conscience de la presque totalité de notre population religieuse; elles mettront les esprits en garde contre les exagérations de doctrine; elles sont destinées encore, suivant les vues de celui qui vous les adresse, à ramener dans tous les cœurs la charité, la charité chrétienne, la charité catholique. Et avec cette charité, la paix qui surpasse tout autre don. Ainsi soit-il, avec la bénédiction de Monseigneur l'Archevêque.

(Publié dans le *Canadien* du 26 décembre 1883, dans l'*Evènement* de la même date et reproduit par presque tous les journaux du pays).

PIECE N° 2

Appréciation du sermon de Noël faite par l'Evènement du 26 déc. 1883.

UN SERMON.

Le sermon prononcé dans la Basilique le jour de Noël par le Rvd. Cyrille Legaré, G. V., a produit une grande sensation. En parlant de la paix qui doit régner parmi les hommes et surtout parmi les catholiques romains, le prédicateur a analysé la situation de nos affaires religieuses ici dans notre province de Québec. Les perturbateurs de la paix et de la tranquilité des consciences ont reçu là une leçon, ou plutôt une mercuriale qui ferait rentrer sous terre les coupables, s'il leur restait encore un peu de vergogne. Le prédicateur ne les a pas désignés; mais nous les connaissons parfaitement, et il était absolument inutile de les désigner. Ceux qui, dans le banc d'œuvre et ailleurs dans l'enceinte sacrée, se sont épongé le front tout le temps qu'a duré le sermon, nous eussent

bien intéressé s'ils nous eussent conté leurs impressions au sortir de la messe. Mais, comme des prévaricateurs, ils se sont glissés hors de l'église par des portes latérales et des couloirs, sans nous donner la chance de les interroger. Il est vrai qu'ils avaient été, pendant une demi-heure, suffisamment mis à la question.

Le prédicateur s'est demandé si les perturbateurs de l'ordre public avaient bien conscience de leurs actes, s'ils ignorent d'où émane l'autorité du pape et des évêques, et quels sont les devoirs des brebis devant la houlette du pasteur. Il s'est demandé comment ils peuvent établir les accusations qu'ils osent porter à l'aveugle contre l'archevêque et des prêtres distingués par leur savoir, leur vertu et leur dévouement ; comment ils pourront toucher du doigt un mal qui n'existe pas, comment ils pourront prouver ici l'existence du radicalisme français, du libéralisme belge et du protestantisme allemand. Dans une société mixte comme la nôtre, où les nationalités les plus diverses se rencontrent sur le terrain neutre d'intérêts matériels, où les sociétés secrètres interdites aux catholiques ont des représentants, la tolérance s'inspirant de l'esprit de charité, est la garantie par excellence de la paix générale.

Les évêques qui sont les sentinelles avancées de l'église sont là pour garder, diriger et protéger les ouailles confiées à leurs soins. Leurs pouvoirs viennent du Saint Esprit lui-même, et si l'Esprit Saint avait cru que les laïques exerceraient ces pouvoirs avec plus de sagesse que les évêques, il se serait adressé à eux d'abord.

Mais il ne l'a pas fait. En dépit des paroles explicites du Saint-Esprit, on rencontre de nos jours des laïques, soi-disant catholiques, qui cherchent à usurper des droits et des pouvoirs qu'ils savent les premiers appartenir aux chefs de l'Eglise, aux directeurs naturels des consciences.

Grâce à cette usurpation, à ces accusations lancées en l'air et incessamment répétées, ces malheureux fomentent les divisions les plus regrettables dans les rangs catholiques et finiront par nous rendre la risée de nos frères séparés.

Voilà à peu près la substance de ce sermon ; et nous y avons retrouvé l'écho fidèle des sentiments de la grande majorité des catholiques de la province de Québec.

Nous sommes heureux de voir l'attitude virile, énergique et juste que le grand-vicaire Legaré a prise.

Elle devrait maintenant être appuyée d'actes aussi virils et aussi énergiques de la part de ceux qui ont de droit divin, mission de nous diriger dans la voie de la sagesse et de la vertu.

(Communiqué.)

PIECE No 3

Extrait d'une série de lettres publiées par M. Landry, député à la Chambre des Communes du Canada, dans le journal " Le Courrier du Canada. "

VI

Vous terminez l'énoncé de vos raisons en donnant comme indiscutable argument, comme suprême et irréfutable motif, le sermon même, prononcé à la Basilique de Québec, le jour de Noel.

C'est à lire.

" Si, par hasard, dites-vous, le comité ne trouvait pas mes raisons bon-
" nes, je me permettrais de le référer au sermon prononcé à la Basilique de
" Québec, le jour de Noel, 25 du courant, par Monsieur le grand-vicaire Lega-
" ré ; il trouvera dans la seconde partie de ce remarquable discours des motifs
" plus que suffisants pour justifier pleinement ma présente démarche. "

Voilà qui est assez habile ; mais, croyez moi, docteur, ce n'est pas de vous. Je reconnais encore ici cette *fine diplomatie* qui me tend le plus perfide des pièges.

Dieu merci je saurai l'éviter.

Supposons toutefois que cette sixième raison soit réellement de vous.

Vous vous êtes fait alors le raisonnement suivant :

Ou bien on ne me répondra pas, grâce à la mention que je fais du sermon d'un grand-vicaire, ou bien on ne discutera que les cinq premières raisons données, sans oser toucher au sermon, ou bien on répondra au tout.

Dans le premier cas, je sors victorieux, intact, d'une lutte que j'aurai commencée, et non sans avoir porté au Cercle un coup terrible en insinuant que cette institution a été dénoncée, du haut de la chaire de vérité, par un haut dignitaire de l'Eglise.

Dans le second cas, si on ne répond qu'à mes cinq premières raisons, sans oser toucher à la sixième, je sors victorieux quand même, car j'aurai toujours la ressource de dire que si on a réfuté mes cinq premières raisons on s'est bien gardé de toucher à la sixième, qui alors passera pour la véritable et qui, en me sauvant, ne laissera pas moins le Cercle gisant sur le carreau, et mortellement atteint par mon habile insinuation.

Enfin, dans le dernier cas, si quelqu'audacieux pousse la témérité jusqu'à vouloir s'attaquer à ma sixième raison, immédiatement je crie : au profane ! Je dénonce au public le misérable qui osera discuter dans la presse ce sermon que j'invoque, je le signale aux autorités religieuses et il pourra se dire mille fois heureux, le plus fortuné des humains, s'il échappe à la censure, à une condamnation qui devra le faire entrer sous terre.

Voilà, mon cher docteur, quel a dû être votre raisonnement, et volontiers j'admets que ce dernier coup, à première vue du moins, est habilement dirigé.

Seulement, léger inconvénient sans doute, l'arme éclate entre vos mains et le coup, au lieu de nous tuer, vous inflige de cruelles blessures.

J'aborde la question que soulève votre sixième raison, avec toutes les délicatesses qu'elle demande, et je veux la traiter avec cette réserve que la prudence m'impose.

Laissez moi vous dire de suite que je ne discuterai pas le sermon prononcé, le jour de Noel, par M. le grand-vicaire Legaré. Il serait souverainement inconvenant de ma part et je ne me considère pas le droit, dans les circonstances actuelles, d'apprécier publiquement, dans les journaux, cet acte de l'un de mes supérieurs ecclésiastiques.

Le droit canonique indique une tout autre procédure à suivre, et si quelqu'un a raison de se croire lésé ou injustement désigné par le sermon du grand-vicaire, et qu'il veuille le redressement régulier des torts dont il pourrait avoir à se plaindre, qu'il s'adresse alors à l'autorité compétente et que, par une dénonciation judiciaire ou paternelle, il la mette en état de se prononcer sur la valeur de l'acte incriminé.

Comme l'a si bien dit Son Excellence le Commissaire Apostolique, dans sa réponse à l'adresse de félicitations et de bienvenue que lui a présentée le Cercle : " il doit y avoir un moyen dans l'Eglise enseignante de corriger pareil " le erreur (celle d'un supérieur ecclésiastique). Oui, Messieurs, nous avons le " vicaire de Jésus Christ, le Pape.

" C'est de là que doit venir la correction. Elle doit venir d'en haut et " non d'en bas. "

Mais, mon cher docteur, si je n'ai pas le droit de critiquer, dans les circonstances actuelles, le remarquable sermon de M le grand-vicaire Legaré, où prenez vous celui d'en faire l'étrange application que nous indique votre lettre explicative ?

Laissez à d'autre cette inconvenance qui ne sied nullement, croyez moi, à un bon catholique comme vous, à un citoyen posé, à un professeur de Laval.

Que les forçats de la plume fassent seuls cette sale besogne et qu'ils mendient ainsi, au prix même de leur dignité et de leur honneur, les applaudissements des badauds.

" La charité chrétienne, la bienséance " ne vous permettent pas, à vous, l'emploi de moyens si compromettants.

Discutons maintenant quelques objections que fait tout naturellement surgir votre sixième raison.

Vous commencez par référer le Comité du Cercle au sermon de M. le grand vicaire Legaré.

Ce procédé est un peu singulier. D'abord, ce n'est pas au Comité à s'astreindre à la corvée d'aller déterrer dans un sermon ce qui a pu vous décider à sortir du cercle. Puisque vous avez poussé la complaisance jusqu'à donner cinq mauvaises raisons, il était de votre intérêt, ce me semble, d'en indiquer au moins une bonne, vous fallût-il pour cela, la déniicher dans le sermon même où vous prétendez qu'elle prenait asile.

C'est bien bon à vous de dire : " Cherchez dans le sermon et vous trouverez. " Si le Cercle eût cherché il aurait pu tomber sur une raison que vous auriez ensuite énergiquement désavouée et c'eût été travail à recommencer.

Mais, mon cher docteur, vous avez ou du moins vous devriez avoir une raison pour justifier votre étrange conduite. Que ne la donnez-vous alors ? Pourquoi aller la cacher dans la demi-douzaine de sujets que l'orateur sacré a traités, le jour de Noël ?

Ce petit jeu ne vous fait pas honneur ; tout au plus dénote-t-il la faiblesse de votre position et l'inanité des raisons que vous nous donnez.

Et puis, dites-le moi, où est il ce sermon auquel vous renvoyez si complaisamment le Comité du Cercle ?

Voulez vous parler des extraits qu'en a publiés *Le Canadien* du 26 décembre ? Mais quelle confiance peut-on avoir dans un tel rapport, pris sténographiquement dans l'église même, presque dans le sanctuaire ? Les fidèles, scandalisés sans doute de la nouveauté du procédé, ont dû, plus d'une fois, interrompre le travail du sténographe. D'ailleurs, n'est-ce pas un sermon de fantaisie qu'a publié le *Canadien ?* Comment le sténographe a-t-il pu se permettre de souligner certains passages de " ce remarquable morceau d'éloquence de la Chaire " ?

Il est vrai, d'un autre côté, que voilà plus de quinze jours que le CANADIEN *a donné*

publicité à ce sermon, avec ses passages en italiques ; il y a plus de quinze jours qu'un commentateur de la parole du grand-vicaire, se faisant jour dans la presse, a jeté aux quatre coins du pays une appréciation quasi autorisée et, dans un COMMUNIQUÉ *insolent, n'a pas craint de faire une application de ce sermon à certaines personnes qu'il a suffisamment désignées.*

M. le grand vicaire n'a point protesté, ni contre la publication du sermon, ni contre le procédé employé pour en accentuer certains passages, ni contre les commentaires qui en font une mercuriale dirigée contre certains catholiques.

Ce silence de M. le grand-vicaire semblerait indiquer qu'après tout l'invisible sténographe n'a pas trop mal rapporté les paroles du prédicateur, qu'il a probablement souligné les vrais passages qui méritaient, dans la pensée de l'orateur, une attention spéciale, enfin, que les commentateurs de la parole sacrée ont parfaitement mis en relief l'idée dominante, la significative portée de ce sermon remarquable.

A ce point de vue, dont l'importance n'échappe à personne, le compte-rendu du *Canadien* devrait être considéré comme fidèle.

Le *Canadien* d'ailleurs est explicite. Voici ce qu'il dit :

" Notre rédacteur sur le qui-vive s'est préparé alors à prendre des notes " sténographiques plus étendues et il a *réussi à reproduire textuellement* tout le " reste du sermon "

" Notre reporter n'hésite pas à faire parler l'orateur sacré lui-même *parce* " *qu'il est sûr de l'exactitude* de son compte rendu. "

Eh bien ! mon cher docteur, pour les besoins de la discussion, je vais faire comme vous, comme le rédacteur du *Canadien*, comme M. le grand-vicaire lui-même, je vais admettre l'exactitude du compte rendu donné par les journaux du sermon prononcé, le jour de Noël, à la Basilique de Québec.

Votre sixième raison d'abandonner le Cercle se trouve, paraît-il, " dans la seconde partie de ce remarquable discours. "

Que contient cette seconde partie ?

Je viens de la relire bien attentivement et voici ce que je trouve. Je ne commente pas, je n'apprécie en rien ; je constate seulement.

I. L'orateur établit qu'il y a des difficultés religieuses au pays, et il en rend responsable un certain groupe d'hommes ;

II Il dénonce ce groupe d'hommes comme coupables : 1. de traduire leurs frères en accusation ; 2. de trouver ici une copie exacte des sociétés perverties de l'ancien monde ; 3. de ne pas se renfermer dans leur rôle de laïques ; 4 de manquer de respect à l'autorité religieuse.

III. Après avoir porté cette quadruple accusation contre ce groupe d'hommes, M. le grand-vicaire fait un appel à son auditoire : " Tous ensemble, mes frères, dit-il *rallions nos efforts pour* IMPOSER SILENCE *à quelques voix discordantes.* "

Voilà ce que contient la seconde partie de " ce remarquable discours, " comme vous l'appelez, de cette *mercuriale*, comme dit le *communiqué* de l'*Evénement*.

Pour ma part, je vous le répète, je n'ai aucune appréciation à donner. " La charité chrétienne " et " les règles de la bienséance " me le défendent impérieusement.

Pour vous, mon cher docteur, c'est tout différent. Vous n'appartenez pas à ce groupe d'hommes, perturbateurs de la paix religieuse, vils accusateurs de leurs frères ; aussi " la charité chrétienne " et " les règles de la bienséance " vous permettent-elles de pouvoir impunément dénoncer aujourd'hui vos confrères et vos amis de la veille et de vous servir de la publicité pour faire savoir à toute une province que vous vous retirez du Cercle catholique, parce que, sixièmement, cette institution a été, sans erreur possible, désignée et mal notée dans la seconde partie du remarquable sermon de M. le grand vicaire Legaré.

Merci.

En quoi les paroles de M Legaré peuvent-elles s'appliquer au Cercle ? Vous ne le dites pas.

Peu importe laquelle des quatre accusations est celle qui nous doive convenir; détail purement secondaire pour vous. Une prudence de bon aloi ne doit pas d'ailleurs vous permettre de préciser.

Ce qui vous suffit amplement, le fait principal pour vous, qui domine tous les autres, c'est que le Cercle catholique de Québec a été dénoncé, le mardi, vingt cinquième jour de décembre dernier, du haut de la chaire de toute vérité, dans la Basilique de Québec.

C'est du moins votre impression, c'est ainsi que vous avez compris les paroles de M. le grand-vicaire Legaré.

Il est heureux, croyez moi, que vous veniez dans un écrit public, portant votre signature, attester que c'est là la signification que l'on doit donner au sermon prononcé, le jour de Noël, à la Basilique.

Un pareil témoignage vaut son pesant d'or.

Je vous l'ai déjà dit, mon cher docteur, l'arme dont vous vous servez éclate entre vos mains, et le coup, au lieu de nous tuer va vous blesser.

Permettez que je vous enlève cette arme trop dangereuse et que je brise, en même temps et sans effort, votre sixième et dernière raison.

Le sermon de M. le grand-vicaire Legaré a été prononcé le 25 décembre.

Vous vous appuyez sur la prétendue dénonciation que vous y trouvez du Cercle catholique, pour motiver votre départ du Cercle.

Mais vous oubliez une chose essentielle, c'est que vous avez laissé le Cercle *avant* Noël, avant le 25 décembre, avant que le sermon eût été prononcé à la Basilique et publié dans la presse.

Il est donc complètement impossible que vous ayez pu avoir pour motif de votre démission, donné avant le 24 decembre, un fait qui ne s'est produit que le 25.

Votre sixième raison est donc inadmissible ; elle ne vaut rien.

Qu'elle aille rejoindre ses ainées et que toutes ensemble elles dorment de l'éternel sommeil dans le fossé profond que vous m'avez généreusement aidé à leur creuser.

Peut-être un jour trouverons-nous la raison véritable de votre démarche celle que vous n'avez pas encore voulu faire connaître.

Tout dépendra de votre réponse.

En attendant, veuillez croire que malgré notre divergence d'opinions sur les faits que je viens de discuter, je n'en reste pas moins et avec beaucoup de considération.

Votre ami dévoué,

PH. LANDRY.

Villa Mastaï, 10 janvier 1884.

Depuis le 10 janvier jusqu'à ce jour, M. le grand-vicaire n'a rien fait pour dissiper la pénible impression causée dans le public par son sermon de Noël et par les malheureux commentaires qui en ont fixé la véritable portée.

La publication de la lettre ci-dessus a pourtant fourni à M. le grand-vicaire une excellente occasion de s'expliquer et de dégager sa responsabilité.

Il n'a pas voulu en profiter